
RÉPONSE

(195A)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 21 avril 1880 ;—

Demandant copie des plaintes, rapports, documents ou papiers ayant trait à l'état disciplinaire, l'efficacité, la conduite et la condition physique de la police à cheval dans les territoires du Nord-Ouest ; le chiffre des postes ou forts, le nombre d'hommes de service dans chaque poste, et les raisons qui ont déterminé le choix de l'emplacement de chaque fort ; la nature, la quantité et la condition des armes, des accoutrements et des munitions dans chaque fort, d'après les derniers rapports ; le nombre de chevaux à chaque poste ; les plaintes formulées sur la quantité, la qualité et la distribution des approvisionnements et des habillements dans les divers postes ; le mode suivi dans le paiement des officiers et des hommes, et si le paiement est fait en nature ou en argent.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,

7 mai 1880.

RÉPONSE

(195B)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 mars 1879 ;—

Demandant un état donnant les noms, l'âge et l'origine de tous officiers, sous-officiers et soldats de la police à cheval du Nord-Ouest, avec le grade, la solde et gratification, et la date de la nomination et de l'enrôlement.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,

7 mai 1880.